



Bilan sur les langues officielles

2014-2015

Préparé par :
Le ministère de la Justice du Canada



Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales, et cela sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit ;

d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et le nom de l'organisation qui en est l'auteur ;

d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite du ministère de la Justice du Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère de la Justice du Canada à l'adresse www.justice.gc.ca.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada
représentée par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2015

ISSN 2369-3754

Cat. No. J1-12F-PDF

| | |
|--|---|
| Ministre responsable | Peter MacKay, ministre de la Justice et procureur général du Canada |
| Administrateur général | William F. Pentney, sous-ministre de la Justice et sous-procureur général du Canada |
| Champions des langues officielles et hauts fonctionnaires responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> | <p>Co-champion des langues officielles et Premier conseiller législatif Philippe Hallée 275, rue Sparks Pièce TSA-4003 Ottawa, ON K1A 0H8 Tél. : 613-941-4178 philippe.hallee@justice.gc.ca</p> <p>Co-championne des langues officielles et Sous-procureure générale adjointe, Portefeuille de la sécurité publique, de la défense nationale et de l'immigration Elisabeth Eid 284, rue Wellington Pièce ÉCE-2359 Ottawa, ON K1A 0H8 Tél. : 613-952-4774 elisabeth.eid@justice.gc.ca</p> <p>Co-responsable des langues officielles Directeur et avocat général – Direction des langues officielles Secteur du droit public Michel Francoeur 180, rue Elgin Pièce BAR-729 Ottawa, ON K1A 0H8 Tél. : 613-954-3187 michel.francoeur@justice.gc.ca</p> |

| | |
|---|---|
| | <p>Co-responsable des langues officielles Conseillère principale (Langues officielles) - Direction générale des ressources humaines Secteur de la gestion et de la DPF Isabelle MacDonald 100, rue Metcalfe, pièce 333 Ottawa, ON K1A 0H8 Tel. 613-9411875 isabelle.macdonald@justice.gc.ca</p> |
| <p>Coordonnateur national responsable de la mise en œuvre de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> (LLO)</p> | <p>Analyste principal de politique, Article 41 de la LLO Parnel Dugas Direction des langues officielles Secteur du droit public 180, rue Elgin Pièce BAR-708 Ottawa, ON K1A 0H8 Tél. : 613-954-3174 parnel.dugas@justice.gc.ca</p> |
| <p>Coordonnateurs régionaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41</p> | <p>Colombie-Britannique Tanya Punjabi Avocate Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire - Consultation Bureau régional de la Colombie-Britannique 900 – 800 rue Howe Vancouver, BC V7Z 2S9 Tél. : 604-666-3768 tanya.punjabi@justice.gc.ca</p> <p>Alberta Valérie Meier Avocate Services des affaires fiscales Bureau régional des Prairies 300, 10423 - rue 101, Tour EPCOR Edmonton, AB T5H 0E7 Téléphone : 780-495-5882 valerie.meier@justice.gc.ca</p> |

Saskatchewan

Daryl Schatz
Directeur régional
Portefeuille du droit des affaires et du droit
réglementaire
Bureau régional des Prairies
123, 2e Avenue Sud
10e étage
Saskatoon, SK S7K 7E6
Tél. : 306-975-5190
daryl.schatz@justice.gc.ca

Manitoba

Jean-Daniel Boulet
Avocat
Droit autochtone
Bureau régional des Prairies
Centennial House
310, avenue Broadway
Pièce 301
Winnipeg, MB R3C 0S6
Tél. : 204-230-9576
jean-daniel.boulet@justice.gc.ca

Ontario

Diane Dagenais
Directrice régionale adjointe et avocate-
conseil
Bureau régional de l'Ontario
Tour Exchange
130, rue King Ouest
Pièce 3400
Toronto, ON M5X 1K6
Tél. : 416- 973-9711
diane.dagenais@justice.gc.ca

Québec

Suzanne Trudel
Avocate
Direction du droit de l'immigration
Bureau régional du Québec
Complexe Guy-Favreau
200, boul. René-Lévesque Ouest
Tour Est, 9e étage
Montréal, QC H2Z 1X4
Tél. : 514-496-2594
suzanne.trudel@justice.gc.ca

**Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick,
Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-
Labrador**

Kim Duggan
Conseillère juridique
Bureau régional de l'Atlantique
Tour Duke
5251, rue Duke
Pièce 1400
Halifax, NS B3J 1P3
Tél. : 902-426-9104
kim.duggan@justice.gc.ca

Yukon

Alex Benitah
Directeur régional
Bureau du Yukon
300, rue Main
Pièce 310
Whitehorse, YT Y1A 2B5
Tél. : 867-667-3923
alex.benitah@justice.gc.ca

Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Alexandre Larouche
Directeur général régional adjoint
Bureau des Territoires du Nord-Ouest
5019-52e Rue, 2e étage Nova Plaza
CP 2052
Yellowknife, NT X1A 2P5
Tél. : 867-920-6012
alexandre.larouche@justice.gc.ca

DES RÉSULTATS CONCRETS

1. Si votre institution devait souligner trois initiatives clés ou plus ayant contribué au **développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire**, quelles seraient-elles?

Le Ministère continue d'appuyer financièrement des projets et des activités d'organismes provenant des communautés de langue officielle en situation minoritaire ainsi que des organismes voués à la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne. Du point de vue du ministère de la Justice, le succès de ces initiatives lui permet d'affirmer qu'il obtient ainsi les résultats stratégiques qu'il vise dont celui de veiller au maintien d'une société juste et respectueuse des lois, pourvue d'un système judiciaire efficace, équitable et accessible.

Voici quelques exemples d'initiatives marquantes:

Les centres d'information juridique

Un meilleur accès à la justice se manifeste d'abord par la capacité du système de justice de répondre aux demandes d'information juridique dans les deux langues officielles et par l'émergence d'un citoyen juridiquement habilité, c'est-à-dire un citoyen informé de ses droits et de ses responsabilités lorsque survient un problème de nature juridique. Il s'agit de mieux informer les Canadiens sur leurs droits et obligations et mieux les préparer à faire face aux enjeux juridiques de la vie quotidienne, et ce, dans la langue officielle de leur choix.

La mise en place de nouveaux modèles de services est nécessaire afin d'améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité du système de justice. Le Ministère encourage le recours accru aux nouvelles technologies, les méthodes novatrices d'information juridique et les supports informatifs conçus en collaboration avec les utilisateurs afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins des usagers du système de justice.

C'est grâce au *Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles*, cet instrument de mise en oeuvre de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*, que le Ministère a pu octroyer, pour l'année 2014-2015, un financement totalisant 1 193 165 \$ à quatre associations provinciales pour qu'elles mettent en place des guichets d'information juridique. Les quatre organismes sont l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse, l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario, l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan et l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta.

Ces projets sont le résultat d'une nouvelle approche qui mise sur l'offre de services, de soutien et d'aiguillage afin d'aider les justiciables à mieux comprendre les défis de nature juridique auxquels ils sont confrontés, ou risquent de l'être, et d'être mieux en mesure d'y faire face. Ainsi, en plus de l'information juridique en ligne, l'offre en personne existe maintenant dans quatre provinces. Un contact humain et direct, avec ou sans rendez-vous, sans frais et, surtout, disponible dans la langue officielle de la minorité. Quel que soit le problème juridique, les justiciables pourront être informés, orientés et accompagnés.

Réseau national de formation en justice

Un financement de 350 219 \$ pour l'année 2014-2015 a été octroyé à l'Association des universités de la francophonie canadienne (AUFC) par le biais du *Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles* afin d'appuyer le fonctionnement du Réseau national de formation en justice (RNFJ) et ses initiatives.

Le Réseau a pour objectif ultime d'accroître la capacité du système de justice et de ses intervenants à offrir leurs services dans les deux langues officielles. En clair, le projet vise à améliorer l'accès à la justice en français à travers le pays par l'augmentation du nombre de personnes bilingues pour les fins de leurs emplois dans le secteur de la justice.

Le Réseau est constitué de quatorze membres provenant de partout au pays. Ce sont des spécialistes de la formation juridique et ils sont issus du milieu gouvernemental, communautaire et postsecondaire. Le Secrétariat national du Réseau coordonnera la dimension collective de la mise en œuvre des diverses initiatives qui seront menées par les membres du Réseau pour répondre aux besoins identifiés. Le RNFJ vise à maximiser l'efficacité dans l'offre de formation aux intervenants du système judiciaire.

La présente phase du projet vise à consolider le Réseau et à accroître la collaboration entre ses membres en vue du développement d'un plan détaillé d'activités de formation à mettre en œuvre jusqu'en 2018.

Familles en transition : Renseignements à l'intention des jeunes

Un financement de 46 427 \$ pour l'année 2014-2015 a été octroyé à la *Public Legal Information Association of Newfoundland* (PLIAN) par le *Fonds de soutien des familles* du Secteur des politiques. La PLIAN propose de mener un projet pluriannuel visant à offrir aux jeunes de Terre-Neuve-et-Labrador des renseignements accessibles et faciles à comprendre sur le divorce ou la séparation de leurs parents. La PLIAN a été conçue pour les jeunes de toute la province, et son objectif principal consiste à les aider à mieux comprendre diverses questions liées au droit de la famille, comme les lois relatives à la garde et à l'accès ou aux droits de visite, la pension alimentaire pour enfants, les lois et la procédure relatives à la protection de l'enfance, la définition juridique de « divorce », les ordonnances de protection d'urgence et la procédure judiciaire relative aux affaires familiales.

La première étape du projet vise à présenter environ neuf ateliers sur deux ans à divers endroits de Terre-Neuve-et-Labrador, en mettant particulièrement l'accent sur les communautés rurales et autochtones. Dans l'ensemble, le projet s'adresse aux jeunes âgés de 11 à 16 ans. Les ateliers et le matériel multimédia seront donc conçus en fonction de ce groupe d'âge et présentés dans un format accessible, interactif et ludique.

L'organisme a tenu un atelier en français à l'intention de la communauté francophone de Terre-Neuve-et-Labrador. Il a élaboré l'atelier en consultation avec la Fédération des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador et en a adapté le contenu, au besoin, pour répondre aux besoins particuliers des jeunes francophones de la Province. L'organisme a également fourni du matériel en français et fait traduire le document « *My Parents Live Apart* » (intitulé en français « Mes parents ne vivent plus ensemble »).

2. Si votre institution devait souligner trois initiatives clés ou plus ayant contribué à la **promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne**, quelles seraient-elles?

Portails d'information juridique

Le Ministère appuie les organismes qui oeuvrent au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire en mettant à leur disposition des ressources et des outils destinés à leur permettre de maintenir les acquis et d'utiliser d'avantage les nouvelles technologies de l'information. Les initiatives qui vont en ce sens sont financées par le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Les initiatives en question sont trois portails d'information juridique qui sont le fruit des efforts concertés des différents intervenants au sein de la communauté juridique. Aux yeux du ministère de la Justice, ces initiatives font preuve d'innovation par l'utilisation qui est faite des technologies de l'information pour communiquer et collaborer avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Grâce à l'utilisation de la technologie, les communautés de langue officielle en situation minoritaire disposent d'une information juridique actualisée, dans leur langue, sans avoir à tenir compte des barrières géographiques.

C'est dans cette optique que le Ministère continue d'appuyer les trois portails que sont CliquezJustice, Jurisource et Éducaloi.

Jurisource.ca

Le Ministère a octroyé un financement de 230 000 \$ pour l'année financière 2014-2015 à l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO) afin de poursuivre la gestion et le maintien du portail Internet des ressources juridiques et jurilinguistiques à l'intention de la communauté juridique issue de la minorité linguistique francophone au Canada. Jurisource.ca est présenté comme une bibliothèque virtuelle qui offre un moteur de recherche capable de recenser des milliers de documents tels que des lois, des décisions judiciaires, des études, des recherches, des modèles de procédure, des lexiques, etc. Ce portail offre aussi une plateforme de collaboration et d'échanges permettant la formation à distance. Le portail constitue un service direct aux professionnels du droit qui exercent leur métier au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Présentement, il existe une multitude de ressources juridiques et jurilinguistiques mais elles sont dispersées et souvent difficiles à trouver. Le projet vise à consolider ces ressources tout en améliorant l'accès. Les juristes francophones qui exercent le droit ou l'enseignent auront ainsi un meilleur accès aux ressources dont ils ont besoin pour pouvoir exercer leur profession en français partout au Canada.

Educaloi.qc.ca

Le Ministère a accordé un appui financier de 554 000 \$ pour l'année financière 2014-2015 à Éducaloi, un organisme qui a pour mission d'informer les Québécois et les Québécoises sur leurs droits et obligations en mettant à leur disposition de l'information juridique de qualité, diffusée dans un langage simple et accessible.

L'organisme a pour objectif d'améliorer l'accès à la justice au Québec par le biais de la vulgarisation de l'information juridique. Notre ministère appuie cet organisme depuis quelques années afin qu'il développe un site Internet dans lequel sont regroupées les informations de nature juridique à l'intention de la communauté anglophone du Québec. Les responsables du projet font plus qu'assurer la traduction des ressources et des outils existants, ils en adaptent le contenu afin qu'il soit conforme aux références culturelles de la communauté anglophone. Le projet porte également sur la conception de nouveaux supports informatifs. Éducaloi rejoint ainsi non seulement la communauté anglophone du Québec mais également la communauté allophone dont la première langue officielle parlée est la langue anglaise.

Cliquezjustice.ca

Le ministère de la Justice a octroyé à l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO) un financement de 507 000 \$ pour le maintien et le développement du portail d'information juridique CliquezJustice.

Cliquezjustice est un portail dédié à l'information juridique en français à l'intention du grand public. Il répond aux besoins de la population francophone de l'Ontario mais aussi à ceux des Francophones d'ailleurs au pays étant donné le partage d'information qui se pratique avec divers intervenants provenant des autres provinces.

Un volet du site s'adresse de façon spécifique aux jeunes du primaire (8 à 11 ans) et du secondaire (de la 7^{ième} à la 12^{ième} année) ainsi qu'à leurs enseignants et aux orienteurs. Les plus jeunes y trouvent des jeux et des ressources pédagogiques, alors que leurs enseignants ont accès à diverses ressources juridiques et à un moteur de recherche conçus pour eux.

Journée de la dualité linguistique

Le 11 septembre 2014, le ministère de la Justice a souligné la Journée de la dualité linguistique en organisant plusieurs activités, tant dans la région de la capitale nationale que dans ses bureaux régionaux.

À Ottawa, les employés du Ministère ont écouté avec intérêt la co-championne des langues officielles, Elisabeth Eid, ainsi que M. Hubert Lussier, sous-ministre adjoint au ministère du Patrimoine canadien. Trois vidéoclips humoristiques réalisés par des employés du Ministère ont été présentés pour marquer le 45^{ième} anniversaire de la première *Loi sur les langues officielles*. Ces vidéos ont été suivies d'une activité ludique

intitulée « Expressions symboliques et idiomatiques » qui a été très populaire auprès de l'auditoire.

Les bureaux régionaux ont également contribué à la promotion de la dualité linguistique en organisant différentes activités culturelles, éducatives ou ludiques. Par exemple, les employés du bureau de Yellowknife ont reçu chez eux M. Jean de Dieu Tuyishime, directeur général de la Fédération franco-ténoise, qui leur a livré un discours intitulé «Bilinguisme – Témoignage de tolérance et de respect envers les minorités».

Le succès de la Journée de la dualité linguistique de 2014 découle en grande partie de l'appui considérable et enthousiaste des régions: environ trois-quarts des employés et invités communautaires qui ont participé aux célébrations étaient dans les régions. Ce résultat est un signe de l'engagement des employés du Ministère de partout au Canada et démontre que la dualité linguistique est au cœur de nos valeurs ministérielles.

Les centres de jurilinguistique

Le ministère de la Justice appuie financièrement depuis plusieurs années quatre centres de jurilinguistique. Le financement vise notamment la production lexicographique, y compris la normalisation de la terminologie de la common law en français et la production d'outils linguistiques et juridiques spécialement destinés aux juristes anglophones du Québec.

Un financement cumulatif totalisant 765 514 \$ pour l'année 2014-2015 a été accordé aux quatre centres, soit le Centre de traduction et de terminologie juridiques à Moncton, le Centre de traduction et de documentation terminologie juridiques à Ottawa, l'Université de Saint-Boniface (Division de l'éducation permanente et service de perfectionnement linguistique) et le Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé de l'Université McGill.

Les outils jurilinguistiques produits par les centres sont utilisés par les professeurs de droit, les avocats et les juristes des services législatifs de divers paliers de gouvernement qui ont à leur disposition une terminologie dans les deux langues officielles et dans les deux traditions juridiques du Canada pour leurs travaux de recherche, leurs plaidoiries ou pour les textes de loi et règlement qu'ils rédigent. Les quatre centres collaborent entre eux au sein du Réseau des centres de jurilinguistique.

3. Quels « bons coups » ayant un **impact régional** votre institution souhaite-t-elle souligner?

La Passerelle – Intégration et développement économique de Toronto

Le projet de sensibilisation et d'information visant les jeunes immigrants francophones et leurs parents qu'a mis de l'avant l'organisme communautaire La Passerelle - Intégration et développement économique de Toronto (La Passerelle) mérite une mention particulière.

La Passerelle s'est engagée à présenter dix-huit ateliers destinés aux immigrants francophones et portant sur diverses thématiques telles que le système de justice canadien; le vandalisme en milieu scolaire et communautaire; l'interaction avec la police; les droits linguistiques; la violence familiale; le décrochage scolaire. Les ateliers ont eu lieu dans neuf grandes villes situées dans cinq provinces, soit la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique. L'un des volets innovateurs du projet consiste en des formations qui sont coanimées par des étudiants et étudiantes inscrits à Sudbury et à Toronto au programme Adjoint juridique du Collège Boréal et qui proviennent des communautés ethnoculturelles et des minorités raciales. Le projet mise sur la synergie entre l'expertise du milieu juridique et celle des organismes spécialisés dans l'intégration des immigrants. Le projet a été réalisé grâce à la collaboration étroite qui s'est établie entre l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO) et la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law. (FAJEF).

Ce projet est guidé par la vision d'une population immigrante francophone pour qui avoir accès à la justice en français dans sa communauté où elle est minoritaire, est un signe de plus que ses membres participent pleinement à leur nouvelle société. La création de liens entre divers organismes communautaires locaux issus des communautés de langue officielle en situation minoritaire est le véritable succès de cette initiative. Leur vision partagée les amène à viser un même but, celui de sensibiliser les jeunes immigrants et leurs parents à leurs droits linguistiques et, de façon plus générale, au fonctionnement du système de justice canadien.

Le Ministère a octroyé un financement de 106 325 \$ à la Passerelle pour l'année 2014-2015.

Consultations communautaires

À l'été 2015, le ministère de la Justice du Canada a conclu un protocole d'entente avec le ministère de la Justice du Yukon au sujet des pensions alimentaires pour enfants. Conformément à cette entente, le gouvernement du Yukon offrira un nouveau service permettant d'ajuster la pension alimentaire pour enfants sans qu'il soit nécessaire de s'adresser aux tribunaux pour qu'ils en modifient le montant.

Les ministères de la Justice du Canada et du Yukon ont consulté la communauté francophone du Territoire afin d'obtenir les commentaires de ses membres sur la teneur

de la clause sur les langues officielles à insérer dans le protocole d'entente fédéral-territorial. Ces consultations ont permis de préciser les services en français qui seront offerts à la population du Yukon. Non seulement les francophones pourront accéder à un site Internet qui traite dans les deux langues officielles des questions relatives à la pension alimentaire pour enfants, mais ils disposeront d'un formulaire d'enregistrement et d'inscription qu'ils peuvent remplir en français.